



Recommandations européennes de bonnes pratiques professionnelles

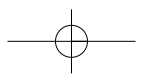
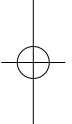
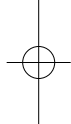
*Pour l'accompagnement des familles
dont les enfants ou les adolescents
développent des conduites violentes*



IRTS
de Bretagne



*A destination des collectivités territoriales,
services et établissements de la protection de l'enfance
gérant des systèmes d'aides en milieu ouvert*



Responsable et coordinateur de la recherche

Klaus Fröhlich-Gildoff
Psychologue, professeur à l'*Evangelische Fachhochschule de Freiburg*

Responsables et coordinateurs nationaux

Annegret Wigger,
Psychologue, professeur, *Université de Saint-Gall*

Ove Svensson,
Sociologue, professeur, *Université de Halmstad*

Zofia Waleria Stelmaszuk,
Psychologue, Professeur, *Université de Varsovie*

Patrick Lecaplain,
Formateur-chercheur, *Institut Régional du Travail Social de Bretagne (I.R.T.S.)*

Equipe de recherche

Eva-Maria Engel
Doctorante en psychologie, *Evangelische Fachhochschule de Freiburg*

Suzanne Gugger
Doctorante en psychologie, *Université de Saint-Gall*

Cecilia Kjellman
Sociologue, chercheur, *Université de Halmstad*

Christophe Moreau,
Sociologue à JEUDEVI, *chercheur au L.A.R.E.S/Université de Haute Bretagne Rennes II*

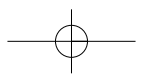
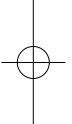
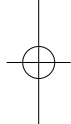
Florence Omari,
Doctorante en sciences de l'éducation, *Université de Haute Bretagne Rennes II*

Elise Pape
Doctorante en sociologie, *Evangelische Fachhochschule de Freiburg*

Fabienne Portier-Le Coq
PRCE anglais-doctorante, *Université de Nantes/I.U.T La Roche-sur-Yon*

Maïke Rônnau
Psychologue, chercheur, *Evangelische Fachhochschule de Freiburg*

Antje Sommer
Doctorante en psychologie, *Université de Saint-Gall*



Avant-propos

Ces recommandations de bonnes pratiques professionnelles résultent d'une recherche comparative entre les systèmes d'intervention de cinq pays européens (Allemagne, France, Pologne, Suède et Suisse). La recherche empirique permet de dégager quelques axes majeurs de réflexion aux fins d'une amélioration de la qualité des mesures ambulatoires destinées aux familles dont les enfants ou les adolescents développent des conduites violentes. Ces recommandations s'appliquent à la fois aux systèmes d'intervention, aux stratégies de prévention, à l'exercice des mesures et aux modalités spécifiques d'intervention en faveur de ces jeunes. Elles proviennent d'une analyse comparative de matériaux empiriques collectés dans chacun des pays participants.

L'intérêt de ces recommandations réside non pas tant dans ce qu'elles nous apprennent sur les pratiques que sur la systématisation d'une réflexion autour de l'accompagnement en Europe des jeunes ayant des conduites violentes. Elles mettent en exergue certains points délicats de l'intervention qui méritent une vigilance toute particulière de la part des professionnels. Elles permettent aussi de mesurer, qu'en dépit de la diversité des systèmes européens et des pratiques, ces jeunes suscitent des dysfonctionnements spécifiques qui tiennent autant à la violence elle-même qu'à la réaction sociale qu'elle engendre. Cette première expérience européenne de recherche sur les pratiques professionnelles, présente évidemment de nombreuses limites. Pour une large part, elles tiennent aux ambitions même de notre démarche de recherche. La méthode comparative tend notamment à faire émerger des considérations qui apparaissent, aujourd'hui, "tomber sous le sens" dans un pays comme la France. Elles viennent néanmoins rappeler qu'il n'en va pas partout de même en Europe, tant l'histoire de l'intervention judiciaire, sanitaire, sociale et scolaire dans nos pays respectifs est extrêmement contrastée. Mais il faut immédiatement ajouter, pour être tout à fait exact, que cette remarque vaut, à l'inverse pour nos collègues européens. Leur étonnement n'est pas moindre que le nôtre sur certains aspects de ces recommandations. Nous engageons donc nos lecteurs à se saisir de cette perspective européenne pour donner sens à leur lecture. Il s'agit bien, par le biais de ces recommandations, de s'entendre sur des références communes entre des pays européens de traditions culturelles diverses. Elles permettent de vérifier, si besoin était, que "l'Europe sociale" se construit.

Enfin, ce document n'a d'autre ambition que de présenter des orientations dont nous avons, par ailleurs, bien conscience qu'elles mériteraient des investigations complémentaires. Ces investigations pourraient porter sur l'élaboration de critères et d'indicateurs de qualité en vue de la construction d'instruments d'évaluation.



L'équipe de recherche

Patrick Lecaplain
Responsable de la recherche *Daphné II*
Formateur/chercheur
I.R.T.S. de Bretagne

Christophe Moreau
Sociologue
JEUDEV

L.A.R.E.S., Université de Haute Bretagne Rennes 2

Repères

1. Une recherche européenne
2. Des références pour les pratiques
3. Présentation de la méthode et de ses apports pour les références pratiques
4. Principales références bibliographiques

Sommaire

I. Les différents systèmes d'intervention

- I.1. À l'échelon national*
- I.2. Le dépistage précoce*
- I.3 La prévention*
- I.4. Quatre systèmes principaux d'intervention*
 - I.4.1. Le système scolaire (et les services relevant de l'éducation précoce)*
 - I.4.2. Le système d'intervention sociale*
 - I.4.3. Le système judiciaire*
 - I.4.4. Le système de santé*
- I.5. La coopération entre les différents systèmes d'intervention*
- I.6. Les mesures judiciaires (non contractuelles)*
- I.7. Les compétences des professionnels*

II. L'accompagnement personnalisé

- II.1. Une philosophie générale d'intervention*
- II.2. Un accompagnement éducatif adapté*
- II.3. La coopération entre l'adolescent, les professionnels et leurs parents/familles*
- II.4. La planification de l'accompagnement éducatif*
- II.5. La continuité de l'accompagnement éducatif*
- II.6. Le degré d'implication des personnes concernées*
- II.7. Les relations professionnelles*
- II.8. Les attitudes professionnelles*
- II.9. Quelques considérations essentielles dans l'accompagnement éducatif*
- II.10. Les méthodes d'intervention spécifiques (formations)*
- II.11. Le travail avec les familles*
- II.12. Le rôle de la sanction pénale*
- II.13. Réflexion et évaluation*

Références

1. Une recherche européenne

La violence des jeunes est un sujet d'actualité dans bon nombre de pays européens. L'objectif de cette recherche, financée par la *Commission européenne* dans le cadre du programme *Daphné II*, était de réaliser une analyse comparative en Europe des mesures d'aides publiques ambulatoires destinées aux familles dont les enfants et adolescents développent des conduites violentes. Alors que diverses enquêtes sur les aides en milieu protégé ont été réalisées, les mesures publiques ambulatoires ont été très peu analysées tant sur les plans nationaux qu'euro-péens. Le projet de recherche en question visait à combler cette lacune par une intensification des échanges européens dans ce domaine de l'intervention sociale. Partant d'une comparaison approfondie des systèmes d'aide à l'enfance et à la jeunesse, il s'agissait d'analyser leur efficacité afin d'établir des recommandations de bonnes pratiques communes aux cinq pays participants. Le projet, qui a débuté en janvier 2006 pour une durée de deux ans, était dirigé par le centre de recherche sur l'enfance et la jeunesse de l'*Evangelische Fachhochschule de Freiburg* ("Zentrum für Kinder- und Jugendforschung"). Le projet a été réalisé en collaboration avec quatre autres centres de recherche : l'*I.R.T.S de Bretagne* en France, l'*Université de Halmstad* en Suède, l'*Université de Varsovie* en Pologne et la *Fachhochschule de St. Gallen* en Suisse.

Cette recherche était divisée en trois phases majeures définies de manière précise lors d'un cycle de conférences entre les équipes de recherche de chaque pays. La première phase consistait en une analyse approfondie des systèmes d'intervention dans les cinq pays. Cette analyse a été effectuée en s'appuyant sur une étude des résultats d'enquêtes déjà existants et par des entretiens auprès d'experts des différents champs d'intervention. Afin de s'assurer de la comparabilité des analyses, des questions communes sur les systèmes d'aide ont été préalablement élaborées. D'une part, les analyses de données ont tenté d'apporter des réponses sur la manière dont l'entourage des familles concernées réagissait avant la mise en place d'une aide publique. Et, d'autre part, elles ont essayé de préciser le moment à partir duquel un comportement violent est jugé si inacceptable que l'intervention d'une institution publique s'avère nécessaire. D'autres questions avaient pour objectif de déterminer comment les familles sont informées de l'existence des institutions publiques, ou encore comment, après un signalement, ces dernières prennent contact avec les familles. Il s'agissait encore d'observer le déroulement des différentes mesures d'aide elles-mêmes. Ces premiers résultats ont été présentés et comparés lors de la deuxième conférence entre les membres de l'équipe de recherche à Rennes en juin 2006. Ils ont révélé de nombreuses différences structurelles entre les pays, pour partie liées à des particularismes nationaux tant historiques que philosophiques. Le rôle des diverses institutions telles que l'école ou la justice, et leurs réactions à l'égard des jeunes ayant des conduites violentes, est apparu extrêmement variable d'un pays à l'autre. Certaines similitudes apparaissaient pourtant dans les résultats. Ainsi, l'âge des jeunes et le moment de l'intervention par rapport à leurs comportements violents constituaient autant de "tournants majeurs" dans le succès d'une intervention. L'adéquation des mesures d'aide à la situation individuelle des usagers constituait également un autre point fondamental dans les pratiques. C'est pourquoi la recherche des "tournants majeurs" dans les pratiques, c'est-à-dire la détermination du moment à partir duquel un "cas" devient un "cas", et l'adéquation des aides publiques à la situation spécifique des usagers ont été choisies comme les objets centraux de la phase de recherche suivante. La deuxième phase s'est articulée autour de deux étapes principales. La première avait pour but d'analyser les "tournants majeurs" dans les aides publiques à partir d'entretiens avec des professionnels de différents secteurs confrontés à cette problématique (Juges, travailleurs sociaux, professeurs, policiers...). Les questions principales de cette seconde phase visaient principalement à déterminer à partir de quel moment un comportement violent est reconnu en tant que tel par les institutions. Dans l'étape suivante, l'attention était plus particulièrement centrée sur le point de vue des jeunes eux-mêmes. Des entretiens semi-directifs ont été réalisés avec des jeunes bénéficiant d'une forme d'aide ambulatoire. Cette multiplicité de regards sur les situations a permis d'identifier les "tournants majeurs" dans la biographie des jeunes et de comparer leurs points de vue à ceux de leurs parents et des professionnels. Nous avons donc pu vérifier si ces "tournants biographiques" correspondaient aux "tournants structurels" analysés lors de la pre-

mière phase. Des caractéristiques telles que l'âge, l'origine ethnique, le sexe, les histoires de vie et les milieux de vie urbains ou ruraux ont constitué autant de variables dans la construction de l'échantillon des personnes interrogées. L'âge des jeunes interviewés se situait entre 16 et 22 ans. Le choix du critère d'âge a permis de s'assurer d'une plus grande réflexivité des jeunes ainsi que l'exploration rétrospective de leur enfance. A partir de ces résultats, des recommandations de bonnes pratiques ont été formalisées dans la troisième et dernière phase du projet. Enfin, ce projet a également donné lieu à la publication d'un ouvrage collectif en langue anglaise.

2. Des références pour les pratiques

La rationalité de la pratique peut se définir, au sens qu'en donne Max Weber et à sa suite Jürgen Habermas, par la conjonction d'une rationalité instrumentale et d'une rationalité en valeurs. La modernité, selon ces mêmes auteurs, peut s'analyser comme l'avènement d'une rationalité instrumentale colonisatrice des systèmes d'action différenciés. En ce sens, les systèmes d'intervention sociale en Europe n'échappent pas à ce phénomène de rationalisation. Durant cette dernière décennie, les guides de bonnes pratiques et l'évaluation constituent des manifestations perceptibles, parmi d'autres, de ces mutations à l'œuvre en Europe. Dès lors, on peut se demander s'il faut le redouter ou s'en réjouir.

La méthode comparative utilisée dans le cadre de la recherche *Daphné II* vient accréditer, d'une part, l'idée selon laquelle il existe des alternatives dans la construction de références dans le champ de l'intervention sociale. Autrement dit, il y a manière et manières de procéder dans la construction et l'usage de ces références. Le projet *Daphné II* a été co-construit, dans chacun des pays participants, avec les milieux professionnels et les usagers eux-mêmes. Alors que nous devons à la recherche en intervention sociale pléthore de modèles de compréhension sur les phénomènes sociaux, nous avons tenté, pour notre part, d'élaborer des recommandations aux seules fins de permettre une réflexion sur les pratiques. Ce type de recherche, guidé par la production de savoirs sur les pratiques professionnelles plus que sur les phénomènes sociaux eux-mêmes, n'est évidemment pas sans liens avec la formation professionnelle initiale ou continue. Quel formateur, d'école ou de terrain, ne s'est pas heurté, faute d'un véritable travail de formalisation des pratiques professionnelles, à la difficulté de l'apprentissage et de la transmission des compétences ? Dans le cas présent, il ne s'agit ni plus, ni moins que de favoriser et renforcer une dialectique, qui le plus souvent se dérobe pour l'apprenant, entre théories et pratiques. En d'autres termes, nous en appelons à une réflexivité outillée dans, par et sur l'action telle qu'a pu l'évoquer Donald Schön. Ainsi, dans sa visée utilitariste, cette perspective de sciences appliquées doit faciliter la formalisation, la capitalisation et la transmission des pratiques dans le champ de l'intervention sociale.

Les résultats de la recherche *Daphné II* interrogent, d'autre part, la rationalité pratique des actions sociales engagées auprès des jeunes ayant des conduites violentes. Ils permettent notamment de mesurer, qu'en dépit de la diversité des systèmes européens et des pratiques, ces jeunes suscitent des dysfonctionnements spécifiques qui tiennent autant à la violence elle-même qu'à la réaction sociale qu'elle engendre. Ils révèlent encore que les pratiques de l'intervention sociale sont traversées par des paradoxes qui opposent valeurs et technicité. L'avènement de l'individu dans le monde contemporain valorise la subjectivité et la liberté du sujet. Ces notions constituent aujourd'hui autant de références axiologiques pour les professionnels de l'intervention sociale. Dans le cas des jeunes ayant des conduites violentes, il apparaît que le recours parfois stéréotypé à la responsabilité, la réflexivité, la prise de conscience de soi et de ses comportements peuvent paradoxalement générer plus de difficultés qu'elles n'en résolvent. Il en résulte effectivement, sous couvert d'idéologie, une standardisation des méthodes d'accompagnement qui ne sert pas toujours les intérêts des jeunes concernés. Ce n'est ni plus, ni moins, que toute la chaîne de l'intervention et de ses composantes (observation, évaluation, décision, projet, etc.) qui se trouve ainsi réinterrogée. Pour comprendre et dépasser ces paradoxes de l'action, il convient d'effectuer un retour sur des références sociologiques susceptibles de leur donner sens. Nous proposons de nous référer

aux travaux de deux sociologues français, Jean-Claude Kaufmann et Claude Dubar, qui se sont engagés dans une vaste réflexion autour de l'identité. Si leurs interprétations diffèrent sensiblement, il n'en demeure pas moins que, pour l'essentiel, il s'accorde sur l'émergence d'un phénomène identitaire dans la société moderne. La compréhension du phénomène identitaire pour Jean-Claude Kaufmann suppose de distinguer clairement identité et individu. L'émergence de l'individu suppose effectivement une mise en perspective historique. L'individu, et son autonomisation, est le produit d'une histoire qui lui assigne progressivement une fonction de réorganisation du social. L'individu peut être vu, nous dit-il, "comme l'articulation continue de deux processus. D'une part, un stock de mémoire sociale, à l'architecture spécifique individuellement incorporée, extraordinairement mouvant et contradictoire. D'autre part, un système de fermeture subjective, conférant le sens tout en créant l'illusion d'une totalité évidente"¹. Bien que morcelé, l'individu doit se présenter aux autres et à lui-même comme une entité stable et autonome. L'identité est cet "enveloppement" qui lui confère "l'évidence de soi". Pour Claude Dubar, le phénomène identitaire relève principalement du passage d'un mode d'identification à un autre. Il s'agit, dit-il, "de processus historiques, à la fois collectifs et individuels, qui modifient la configuration des formes identitaires définies, comme modalités d'identification"². Nous inscrivons notre démarche sociologique dans la dynamique d'une problématique d'arrière-plan qui associe le phénomène identitaire à l'individualisation et la modernité. "Si l'on prend ce point de vue, il devient clair que l'identité comme processus historique est fondamentalement définie par la capacité de création subjective. En termes dynamiques, elle est le mouvement par lequel un individu reformule toujours davantage la substance sociale qui le constitue. La "crise" des identités est en réalité le symptôme de cette place grandissante de la subjectivité dans la reproduction sociale. Car la quête identitaire (y compris quand elle prend la forme contre-révolutionnaire) témoigne du fait que les sujets ont de plus en plus le pouvoir et le devoir de donner sens à leur propre vie (Castells, 1999)³. C'est en cela que l'on peut parler d'une reformulation du social par l'identité. Si le processus de socialisation s'est inversé puisqu'il dépend désormais des définitions identitaires, il apparaît clairement que l'objet du travail identitaire réalisé par l'individu contemporain concerne la "matière sociale" qui le constitue. Si notre démarche sociologique se propose de chercher la société dans l'homme, nous jugeons également nécessaire de situer l'homme dans la société. Dans le cas de la violence et de notre étude, il convient de se rappeler que les configurations sociales sur lesquelles reposent la construction identitaire de ces jeunes sont, pour l'essentiel, liées à leur position sociale et aux ressources qui lui sont associées. En ce sens, on peut considérer que "c'est dans les termes de l'implosion, de l'effondrement dépressif ou, ce qui revient au même, de l'explosion - de violence, de rage ou de recherche de sensations - que se manifeste aujourd'hui une large part des tensions sociales" (Erhenberg, 2001, p. 201). Ainsi les inégalités sociales demeurent en dépit des mécanismes, parfois sophistiqués, de redistribution des richesses dans les sociétés européennes. Mais les contours de ces inégalités sociales sont profondément redessinés par l'individualisation de la société. Ces inégalités sont aujourd'hui, par un effet du discours social, directement imputables aux activités et à la réussite des acteurs. Autrement dit, elles relèvent de la responsabilité individuelle. Cette responsabilisation des acteurs n'empêche aucunement les plus pauvres de le rester. Elle introduit donc un nouvel espace d'inégalités qui repose sur la représentation de soi et des affects qui y sont associés. Elle débouche, comme notre étude le démontre, sur un déficit d'estime de soi et de capacité à construire du sens par rapport à sa situation sociale. C'est que désormais "les phénomènes de socialisation les plus larges, les plus institutionnalisés, les plus objectifs, conduisant aux déterminations les plus lourdes, passent désormais au crible des subjectivités individuelles pour se mettre en place"⁴. Il y a là incontestablement matière à réflexion pour débattre d'une refonte des références dans les pratiques professionnelles auprès de jeunes dont les conduites violentes témoignent de leur difficulté à construire leur identité.

¹ Kaufmann J.C., *L'invention de soi, une théorie de l'identité*, Paris, éd. Hachette, 2004.

² Dubar C., *La crise des identités, interprétation d'une mutations*, Paris, éd. P.U.F, 2003, p. 4.

³ Opus cité p. 90.

⁴ Opus cité p. 262

3. Présentation de la méthode et de ses apports pour les références pratiques

La méthode en elle-même enrichit le point de vue des professionnels : croiser une lecture approfondie des dossiers sur une douzaine d'années, avec le point de vue contradictoire des professionnels qui connaissent l'adolescent (approche pluri professionnelle et pluri institutionnelle), et avec les propos de vue du jeune (et parfois de ses parents) sur sa propre histoire ont été riches d'enseignements. On note par exemple que la question de la construction et des référents identitaires est une question majeure pour l'évolution du jeune, alors que la prise en charge se situe au plan des responsabilités : la question centrale "qui est une référence pour l'adolescent (père, animateur, oncle, petite amie...) ?" est très souvent éludée au profit de la question "qui prend en charge ou qui n'assume pas sa responsabilité ?". Les aides étant caractérisées par la profusion d'interventions, la discontinuité, des temporalités inadaptées, plusieurs recommandations visent à donner plus de cohérence mais du coup questionnent les organisations sociales et les modalités concrètes d'action éducative. Concernant le processus d'aide et d'accompagnement, il devrait reposer sur les besoins, les intérêts et les ressources du jeune (et de son environnement social) et, non pas sur le seul traitement des conduites violentes. Les mesures d'accompagnement (et d'évaluation aussi) doivent être co-construites avec le jeune et sa famille. Elles sont conçues comme un processus d'apprentissage entre l'enfant et les professionnels. Le jeune doit être systématiquement impliqué dans la planification, la réalisation et l'évaluation des mesures d'aide dont il bénéficie.

4. Principales références bibliographiques

- Sous la direction de Fröhlich-Gildhoff Klaus, Wigger Annegret, Lecaplain Patrick, Svensson Ove, Waleria Stelmaszuk Zofia, Editions de *National discussion about violent behaviour of children/adolescents, in Professional support for violent young people, results of a comparative European study, (Series on childhood and adolescence research volume 3)*, éd. FEL, Freiburg, 2008.
- Dubar Claude, *La crise des identités, l'interprétation d'une mutation*, Paris, éd. P.U.F., 2001.
- Dubar Claude, *Tripier Pierre, Sociologie des professions*, Paris, éd. Colin, 1998.
- Ehrenberg Alain, *La fatigue d'être soi*, éd. Odile Jacob, Paris, 1999.
- Dubet François, *Le déclin de l'institution*, Paris, éd. du Seuil, 2002.
- Gutton Philippe, *Le génie adolescent*, Paris, Odile Jacob, 2008.
- Kaufmann Jean-Claude, *L'invention de soi, une théorie de l'identité*, Paris, Hachettes, 2004.
- Le Breton David, *En souffrance, adolescence et entrée dans la vie*, Paris, Métailié, 2007.
- Moreau Christophe, Sauvage André, *La fête et les jeunes : espaces publics incertains*, Rennes, Apogée, 2007.

I. Les différents systèmes d'intervention

1.1. À l'échelon national

Il est nécessaire de disposer de lois et de règlements nationaux sur la protection de l'enfance. Il apparaît également indispensable d'administrer les systèmes d'intervention au plus près des réalités locales. L'échelon régional doit relayer le niveau national. Il faut néanmoins admettre qu'il existe des risques d'inégalités territoriales dans le financement et la gestion de ces systèmes d'intervention territorialisés. Les responsabilités entre les différents systèmes et leurs institutions doivent être très clairement établies.

L'âge de la responsabilité pénale des enfants dans les différents pays européens oscille entre 10 ans (en Suisse) et 15 ans (en Suède). Mais ce n'est pas le plus important, l'essentiel réside dans la structure des systèmes d'intervention, la qualité et le financement des mesures d'aides. Eu égard à l'allongement de la période de la jeunesse constaté dans les différents pays, la durée des mesures d'aide doit s'étendre, au minimum, jusqu'à 21 ans.

La structure générale des systèmes d'intervention doit être organisée dans une perspective décentralisée. Il est nécessaire que les responsabilités à l'échelon local soient également précises afin de faciliter la coopération des différentes administrations et les services s'inscrivant dans la dynamique des réseaux professionnels locaux (...dans le cadre des législations et réglementations nationales).

1.2. Le dépistage précoce

L'État doit assurer une fonction de protection des enfants par la préservation de leurs intérêts. Ce postulat initial suppose un dépistage précoce, obligatoire et systématique, auprès de toutes les familles. Il s'agit d'identifier l'ensemble des facteurs de risque au sein de la constellation familiale. L'observation systématique de toutes les familles, comme c'est actuellement le cas en Suède, implique néanmoins de se prémunir de toute dérive vers des pratiques de contrôle. C'est un point qui doit nécessairement faire l'objet d'une vigilance toute particulière.

Le dépistage précoce implique l'accompagnement des familles en situation de risques. Ces familles ont le plus souvent besoin d'un soutien dans l'exercice de leurs compétences parentales.

Dans sa fonction de préservation des intérêts de l'enfant, l'État doit veiller à l'application des droits et devoirs liés à l'exercice des responsabilités parentales. Il doit aussi pouvoir limiter, le cas échéant, l'exercice de ces responsabilités et assurer la prise en charge des enfants.

1.3 La prévention

Les comportements violents des jeunes sont observables dès leurs premières expériences sociales. Afin de prévenir le développement des conduites problématiques, il est nécessaire que les services et établissements en charge de la petite enfance réalisent une prévention précoce et systématique. D'une manière générale, la réduction des facteurs de risques passe nécessairement par la distribution d'aides financières à destination des familles. Les parents ont également besoin d'être soutenus dans l'exercice de leur rôle éducatif auprès de leur enfant.

En outre, il est nécessaire d'établir des programmes spécifiques de prévention. Ces programmes peuvent se déployer dans deux directions principales. D'une part, il s'agit de renforcer les capacités de l'enfant dans sa confrontation aux exigences de la vie sociale (socialisation). Des approches par le développement des compétences de résilience de l'enfant ont été réalisées en Allemagne (par exemple Gildhoff-Fröhlich et al. 2007). Et, d'autre part, il paraît indispensable de mettre en œuvre des mesures spécifiques de lutte contre la violence (par exemple comme "Faustlos", Cierpka 2001 en Allemagne).

1.4. Quatre systèmes principaux d'intervention

Quatre principaux systèmes d'intervention sont directement impliqués dans l'aide, les soins et l'accompagnement éducatif des jeunes ayant des conduites violentes.

1.4.1. Le système scolaire (et les services relevant de l'éducation précoce)

Dans ce système, il est nécessaire de réaliser un travail de sensibilisation auprès des professionnels. Cette sensibilisation doit être réalisée auprès des enseignants. Ils doivent être associés à la conception et la réalisation des interventions (par exemple par des programmes scolaires spécifiques).

Les professionnels, en particulier les enseignants, doivent engager leurs responsabilités

dans une approche globale de la personne. Il s'agit d'assurer une action éducative dans laquelle les apprentissages scolaires ne constituent pas les seuls enjeux.

Il s'agit de promouvoir dans le système scolaire une véritable " philosophie d'action " qui se matérialise par une mise en œuvre continue et systématisée de l'intervention éducative (par exemple Olweus 1995 : intervention systématique aux niveaux du système, de l'école, de la classe et des individus). De même, il convient d'élaborer des recommandations de bonnes pratiques afin d'orienter les professionnels dans les actions à mener auprès des jeunes ayant des conduites violentes.

1.4.2. Le système d'intervention sociale

Dans la plupart des services et établissements accueillant des jeunes (par exemple dans les maisons de quartier, les services de prévention spécialisée), les professionnels ont fait état d'un fort sentiment d'impuissance. Il convient donc de veiller à la couverture des besoins de qualification, de formation et de soutien par l'analyse de pratiques qui constituent autant d'outils indispensables à l'exercice leur professionnalité. Ces actions d'accompagnement des professionnels doivent être directement intégrées aux différents systèmes d'intervention.

Les mesures d'aides à destination des jeunes ayant des conduites violentes relèvent le plus souvent du système d'intervention sociale. Les critères de qualité liés à la planification et la réalisation de ces mesures sont présentés dans la partie 5.2.2. D'un point de vue structurel, l'efficacité de ces mesures, selon qu'elles sont confiées à des associations habilitées ou au service public, peut toujours prêter à débats. Mais les résultats de la recherche démontrent qu'il ne s'agit pas là du point le plus important. L'essentiel repose sur l'adéquation des réglementations entre le problème posé par ces jeunes et les possibilités de financement de leur accompagnement.

1.4.3. Le système judiciaire

Le système judiciaire joue un rôle d'autant plus déterminant qu'il développe une étroite coopération avec les autres systèmes d'intervention. Son efficacité est directement tributaire des alternatives qui existent en amont de sa propre action. En d'autres termes, moins l'on a recours au système judiciaire, plus sa place s'en trouve confortée et renforcée.

Lorsque la justice seule est impliquée, on constate que l'impact des sanctions sur le comportement des jeunes, reste modeste. Il y a effectivement un fort taux de récidive si l'on a exclusivement recours à l'application de peines. L'accompagnement de ces peines par des mesures éducatives constitue l'une des conditions de leur efficacité. L'un des problèmes (...au moins dans certains pays) est que le délai entre l'acte, le jugement et l'exécution de la peine, est beaucoup trop important. La réactivité s'avère indispensable pour garantir le sens éducatif de l'ensemble du processus judiciaire.

1.4.4. Le système de santé

La coopération du système de santé avec les autres systèmes, reste le plus souvent extrêmement problématique. Il paraît judicieux d'établir de solides bases contractuelles permettant un réel développement du partenariat avec les autres systèmes. Il est notamment indispensable que les responsabilités du système de santé dans l'intervention précoce en faveur des enfants ayant des conduites violentes, soient clarifiées et étendues.

1.5. La coopération entre les différents systèmes d'intervention

La coopération entre les systèmes suppose le respect des préconisations suivantes :

- Une clarification et une articulation des responsabilités juridiques entre les échelons nationaux et locaux.
- Une définition des stratégies d'intervention à l'échelon local entre les professionnels compétents et les services ou établissements concernés. Les responsabilités, le rôle et les différentes tâches des partenaires doivent être précisés.
- Les stratégies de coopération doivent également se déployer en direction des systèmes non formels (ex : associations bénévoles, voisinage, etc.)
- L'existence d'un partenariat avant même que les problèmes n'apparaissent... et donc indépendamment des situations sociales concrètes.
- La clarification des responsabilités dans l'action est essentielle dans le déroulement du processus d'intervention. Il est essentiel de disposer d'un coordonnateur ou d'un référent principal dans le suivi des situations sociales. Les parents ou le jeune doivent avoir le droit de choisir ce référent.

- Les responsabilités concernant le recours à des solutions ultimes, lorsque toutes les autres sont épuisées, sont déterminées par avance.

- Une implication personnelle des professionnels dans le processus d'intervention.

- L'organisation et l'évaluation du système de coopération nécessitent des compétences spécifiques. Il est essentiel de permettre aux professionnels d'y réfléchir et de se former.

1.6. Les mesures judiciaires (non contractuelles)

Dans certains cas, les jeunes et/ou les familles sont en désaccord avec les propositions qui leur sont soumises. Il paraît alors essentiel d'être en capacité d'engager des mesures non contractuelles reposant sur de solides bases juridiques. Les mesures non contractuelles doivent être impérativement respectueuses des droits de l'enfant.

1.7. Les compétences des professionnels

Les professionnels doivent systématiquement disposer des qualifications et compétences de base pour travailler auprès de jeunes en difficultés (généralement un titre universitaire). Les professionnels doivent être en mesure de comprendre les causes qui sont à l'origine des comportements violents d'un jeune. Ils doivent être en capacité d'interpréter les signes et la motivation au changement de ce jeune. Ils doivent être en mesure d'exercer pleinement et entièrement leurs responsabilités à l'égard de ce jeune. Enfin, ils doivent être formés à la conception d'actions adaptées et la coopération au sein de réseaux partenariaux.



II. L'accompagnement personnalisé

II.1. Une philosophie générale d'intervention

Le processus d'aide et d'accompagnement devrait reposer sur les besoins, les intérêts et les ressources du jeune (et de son environnement social) et, non pas seulement sur le traitement des conduites violentes. Les mesures d'accompagnement (et d'évaluation aussi) doivent être co-construites avec le jeune et sa famille. Elles sont conçues comme un processus d'apprentissage entre l'enfant et les professionnels. Le jeune doit être systématiquement impliqué dans la planification, la réalisation et l'évaluation des mesures d'aide dont il bénéficie. D'une manière générale, l'accompagnement suppose une grande flexibilité afin de permettre une bonne prise en compte des changements.

II.2. Un accompagnement éducatif adapté

Un accompagnement de qualité suppose, d'une part, d'adapter continuellement la mesure au jeune concerné et, d'autre part, de permettre une harmonisation des points de vue et des actions par les personnes impliquées (professionnels, jeunes, familles). L'accompagnement doit tenir le plus grand compte de la situation du jeune, de sa biographie et de son âge, ainsi que de son environnement social. Il n'y a pas d'actions standardisées mais que des accompagnements personnalisés.

La question principale dans la mise en œuvre ou le changement de mesure repose sur l'appréciation de son impact sur le jeune et/ou le service concerné. Cela suppose de mener une réflexion approfondie afin de prévenir les phénomènes d'escalade dans les conduites violentes. Les situations de transitions ou de crises dans le développement de l'enfant nécessitent, à ce titre, une vigilance toute particulière.

II.3. La coopération entre l'adolescent, les professionnels et leurs parents/familles

On peut émettre des recommandations susceptibles de faciliter le travail de coopération entre les différents interlocuteurs :

- La coopération commence dès le début de la réaction sociale face aux conduites violentes du jeune.

- La coopération prend en compte les ressources du jeune dans son environnement social (ex : les relations de voisinage).

- Toutes les personnes qui sont concernées par la mesure d'accompagnement ont la possibilité d'explicitier leurs intérêts. Dans certaines situations, il convient notamment de reconnaître toutes les personnes qui ne sont pas nécessairement des professionnels mais qui sont considérées par le jeune comme un soutien et une aide. Les professionnels des différentes institutions doivent veiller à entretenir des relations de coopération avec ces personnes ressources pour le jeune.

- La coopération suppose une réaction adéquate auprès de la personne et pas seulement à l'égard de ses comportements. Le jeune est au centre du travail de coopération (la finalité commune est de mettre un terme à ses problèmes).

- La compréhension et l'évaluation des conduites violentes du jeune relève d'un processus de coopération systématisée.

- La coopération et le processus d'intervention supposent un niveau élevé de transparence dans les actions engagées. Le jeune et ses parents sont informés de toutes les étapes du processus d'intervention. Ils sont impliqués dans toutes les décisions, ils peuvent obtenir des copies de tous documents ou dossiers (*Respect des normes européennes* sur le site www.quality4children.info).

II.4. La planification de l'accompagnement éducatif

Il existe un projet d'accompagnement régulé avec la participation de toutes les personnes impliquées dans le processus d'intervention. Ce projet d'accompagnement personnalisé est systématiquement structuré et doit répondre aux critères suivants :

- Les responsabilités doivent être transparentes et explicites.

- La planification suppose l'élaboration d'un calendrier, une définition des finalités et objectifs spécifiques. Cela doit être réalisé dans chacun des systèmes d'intervention. L'engagement et l'action spécifique des professionnels intervenant dans la situation sociale devraient faire l'objet d'une réflexion continue.

- Les buts/objectifs doivent être réalistes.
- Le projet doit être bien planifié et flexible.
- Le projet doit être évaluable.
- Lors de la planification, les attentes du jeune doivent être reconnues (ce qui peut ne pas être le cas dans l'application de la peine). Le projet doit tenir compte du fait que les jeunes sont des sujets à part entière de leur propre vie (...et

non pas seulement des victimes ou des délinquants).

II.5. La continuité de l'accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif devrait s'appuyer sur la continuité des mesures et des professionnels qui en ont la charge.

II.6. Le degré d'implication des personnes concernées

La réussite de l'accompagnement éducatif est directement corrélée au niveau d'implication des personnes concernées. Il s'agit d'un point bien établi qui repose sur des connaissances résultant de multiples études convergentes. Il reste que l'écart entre les dispositions réglementaires et la réalité des pratiques participatives demeure très substantiel. Les services, les établissements et les professionnels doivent être impérativement formés aux méthodes participatives.

II.7. Les relations professionnelles

Les relations entre les professionnels, les jeunes et leurs parents sont déterminantes pour nouer des échanges constructifs, créer de bonnes conditions de coopération et la motivation pour engager des changements de comportements. Les relations doivent être fondées sur la continuité, la patience, une capacité de contenance et de la structuration. Une relation véritable est nécessairement basée sur l'authenticité des engagements réciproques. Le jeune doit sentir qu'il est considéré comme un sujet à part entière. Il reste que l'application d'une peine n'est nullement antinomique avec cet impératif. Les professionnels doivent impérativement connaître les règlements de la protection de l'enfance.

II.8. Les attitudes professionnelles

Des attitudes professionnelles respectueuses du jeune supposent nécessairement de manier conjointement empathie et autorité qui sont aux fondements de l'acte éducatif. Elles ne doivent en aucune façon évacuer la dimension fondatrice de la confrontation entre le jeune et le professionnel. Il faut que les conduites violentes soient condamnées sans ambiguïtés. Le cadre de l'intervention doit être précisé au jeune afin qu'il puisse clairement identifier les limites et les conséquences de ses agissements.

II.9. Quelques considérations essentielles dans l'accompagnement éducatif

Il est important de travailler à la responsabilisation du jeune en partant des non-dits et des préjugés concernant les situations de violence dans lesquelles il a été impliqué (la confrontation à la réalité, la compréhension de la situation des victimes, le développement de l'empathie à l'égard des victimes).

Les fugues de jeunes (au sens littéral ou symbolique) sont susceptibles d'interroger la pertinence et l'application d'une mesure d'accompagnement.

Les jeunes ont besoin d'expérimenter des situations sociales dans lesquelles ils peuvent, en agissant sans violence, développer leur estime de soi. Les conduites violentes se produisent le plus souvent avec le groupe de pairs. Ces groupes devraient être impliqués dans le processus d'intervention. A défaut, il est nécessaire d'organiser d'un nouvel environnement social autour du jeune.

Les différences entre les sexes doivent être impérativement prises en considération afin d'aider à la mise en place et la réalisation du projet personnalisé.

II.10. Les méthodes d'intervention spécifiques (formations)

Il est intéressant de développer et d'évaluer des pratiques fondées sur des groupes de paroles (par exemple, *Freiburger Anti-Gewalt formation*, Fröhlich-Gildhoff 2006).

Il est souvent nécessaire d'organiser de nouvelles expériences de vie.

Il est utile pour le jeune de comprendre la situation de la victime.

Il est nécessaire de renforcer l'estime de soi et le sentiment d'efficacité sociale du jeune en dehors du cercle de violence.

II.11. Le travail avec les familles

Il est indispensable de travailler avec les familles.

La constellation familiale doit faire l'objet d'une réflexion approfondie (en s'attachant plus particulièrement aux absents dans cette structure familiale...).

Il doit y avoir un mouvement d'ouverture en direction de différents styles de vie et de cultures (Une réflexion sur la normalité et de la spécificité

de la situation familiale doit être impérativement engagée).

Les éléments biographiques du système familial doivent être pris en compte.

Il est le plus souvent nécessaire et utile de renforcer les compétences parentales.

II.12. Le rôle de la sanction pénale

Une sanction pénale peut aider l'exercice d'une mesure d'accompagnement éducatif. Pour cela, il est nécessaire que le jeune ait bien compris le sens de la peine ainsi que ses liens avec d'autres mesures d'aides.

II.13. Réflexion et évaluation

Toutes les mesures d'aides devraient être systématiquement et continuellement réfléchies et évaluées par l'ensemble des personnes concernées. Cette réflexion pourrait porter sur l'engagement autour des objectifs et l'obtention de résultats. Mais il faut y ajouter les perspectives réellement offertes par le processus d'intervention. La création d'instruments d'évaluation en lien avec le processus de recherche pourrait s'avérer très utile. L'évaluation du processus d'intervention est une question de première importance pour la recherche.

Références

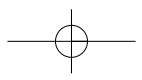
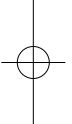
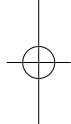
Arbeitsgemeinschaft für Kinder- und Jugendhilfe - AGJ (Hrsg.) (2007). Hans Uwe Otto: Zum Aktualität Diskurs um und Ergebnisse Wirkungen im Feld und der pädagogik Sozialarbeit - Literaturvergleich nationaler des und internationaler discussion. Berlin: AGJ-Eigenverlag.

Cierpka, M (ed) (2001). FAUSTLOS – Ein curriculum zur prävention von aggressivem und gewaltbereitem Verhalten bei Kindern der Klassen 1 bis 3. Göttingen: Hogrefe

Fröhlich-Gildhoff, K., Rönnau, M. & Dörner, T. (2007).

Prävention und Resilienz in Kindertageseinrichtungen (PRIK) - ein Training-sprogramm. München: Reinhardt.

Olweus, D. (1995). Gewalt in der Schule. Was Lehrer Eltern und Wissen sollten – und tun Können. Berne: Huber.





DAPHNE II

Conférence conclusive

RENNES

07-11-2008

Novembre 2008



Contacter l'équipe de recherche
patrick.lecaplain@irts-bretagne.fr
christophe.moreau@uhb.fr